

Département
du Haut-Rhin

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLÉ
1 Rue Pierre de Coubertin
68150 RIBEAUVILLÉ

N° : 2013.3.32

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nb de membres
en exercice :
35

Séance du 27 juin 2013
Sous la présidence de Pierre ADOLPH

Nb de présents :
30

**OBJET : ENFANCE ET JEUNESSE : ADOPTION DES REGLEMENTS INTERIEURS DES
STRUCTURES D'ACCUEIL**

Nb de procurations :
4

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président indique que les Règlements Intérieurs des structures d'accueil régissent leur fonctionnement mais également les relations avec les parents.
Par la présente délibération, il s'agit d'adopter les modifications et compléments liés aux ajustements apportés dans le fonctionnement des Multi accueils, périscolaires et RAM.
A noter cependant que le règlement intérieur des multi accueils sera repris au 01/01/2014 pour y intégrer les nouvelles modalités de fonctionnement générées par les changements des critères de calcul de la PSU (Prestation de Services Unique) versée par la CAF.

Sur proposition du Président, le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

DECIDE

- *D'adopter les règlements intérieurs des structures d'accueil tels joints en annexe.*
- *De fixer leur date d'entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2013 en précisant que celui des structures multi-accueils portera sur la seule période de 01/09/2013 au 31/12/2013.*
- *De charger le Président ou son représentant de la notification et l'exécution de la présente.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme
A Ribeauvillé, le 04 juillet 2013



Le Président,

Pierre ADOLPH

Délibération n° 2013.3.32

**Page 1/18
(dont 3 rapports en annexe)**

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/07/2013

Application agréée E-legalite.com

068-246800577-20130627-2013_3_32-DE